

Mise à disposition d'un atelier-appartement pour artistes à Berlin

Depuis novembre 2000 et grâce au soutien de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéficiaires de la Loterie romande, l'Association Atelier de Berlin, en collaboration avec le Service des affaires culturelles du Canton de Neuchâtel, met à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois un atelier à Berlin. Dès le 1er juillet 2013, cet atelier-appartement berlinois sera à nouveau mis à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois pour un séjour de six mois.

Cet atelier à Berlin est idéalement situé dans un quartier proche de Prenzlauerberg et de Mitte, à deux pas d'une station de métro. L'espace mis à disposition, situé au calme d'une cour intérieure, comporte un vaste atelier au rez-de-chaussée ainsi qu'un appartement de deux pièces au premier étage, meublé et doté de toutes les commodités.

Cette action s'inscrit dans la politique culturelle du canton et vise à ouvrir de nouveaux horizons à de jeunes artistes et chercheurs dans une ville offrant une grande densité culturelle et qui est devenue une capitale artistique de premier plan.

Dès le 1er juillet 2013, cet atelier-appartement berlinois sera à nouveau mis à disposition des artistes et chercheurs neuchâtelois pour une durée de six mois. Chaque résident bénéficiaire de la mise à disposition gratuite de l'atelier et d'une bourse de 8.000 francs par séjour.

Les trois prochaines périodes d'occupation s'étendent du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 et du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

La désignation des résidents intervient sur la base d'un concours, la Commission des arts plastiques du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et l'Association Atelier de Berlin fonctionnant en qualité de jury.

Les personnes intéressées peuvent télécharger un formulaire sur le site Internet du Service des affaires culturelles à l'adresse www.ne.ch/culture, rubrique "Promotion culturelle", "Ateliers d'artistes". Le délai de réception des dossiers est fixé au 19 octobre 2012.

Pour de plus amples renseignements:
Zsuzsanna Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 032 889 69 08.

Neuchâtel, le 12 septembre 2012